



CONSEIL GENERAL DES  
PYRENEES ORIENTALES  
INSTITUT DEPARTEMENTAL DE  
L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE

7358/1

ARRETE PORTANT  
OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRES INTERNE  
POUR LE RECRUTEMENT DE  
1 CADRE SOCIO EDUCATIF  
A L'INSTITUT DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE  
(IDEA)

- Le Président du Conseil Général, Président de la commission de surveillance de l'IDEA de Perpignan,
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
  - Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
  - Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
  - Vu le décret 2007-839 du 11 mai 2007 portant statuts particuliers des cadres socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière
  - Vu l'arrêté du 24 avril 2002 relatif aux personnels de la fonction publique hospitalière exerçant des fonctions d'encadrement.
  - Vu la situation cadre/effectifs de l'IDEA, présentant actuellement 1 poste vacant de cadre socio éducatif.

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Un concours sur titres interne est ouvert en vue de pourvoir 1 poste de cadre socio éducatif actuellement vacant à l'IDEA de Perpignan ;

**ARTICLE 2** : Les candidats devront répondre aux exigences suivantes :

- Remplir les conditions d'accès aux emplois de la fonction publique hospitalière ;
- Etre fonctionnaires ou agents non titulaires des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986, de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et qui ont la qualité d'assistants socio-éducatifs, de conseillers en économie sociale et familiale, d'éducateurs techniques spécialisés, d'éducateurs de jeunes enfants. Les candidats doivent justifier au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours d'au moins 5 ans de services effectifs dans un ou plusieurs corps ou fonctions précités, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.
- Les candidats doivent en outre être titulaires du CAFERUIS (certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale) instituée par le décret du 25 mars 2004 ou d'une autre qualification reconnue comme équivalente par la commission instituée par l'article 8 du décret du 13 février 2007.

**ARTICLE 3** : Les candidatures devront parvenir au directeur de l'IDEA dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent concours au journal officiel.

Visa du Directeur de l'IDEA  
Et par délégation de la directrice adjointe

PASCALE LABBE

Perpignan, le 21 DEC. 2007  
Le président du Conseil Général,  
Président de la Commission de  
Surveillance de l'IDEA

CHRISTIAN BOURQUIN

Préfecture des Pyrénées-Orientales  
D.D.A.S.  
REÇU le

08 JAN. 2008

10, rue Paul Roca - 66000 PERPIGNAN  
Téléphone : 04 68 61 31 42      Télécopie : 04 68 61 02 47



CONSEIL GENERAL DES  
PYRENEES ORIENTALES  
INSTITUT DEPARTEMENTAL DE  
L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE

7353/07

**ARRETE PORTANT  
OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRES EXTERNE  
POUR LE RECRUTEMENT DE  
1 CADRE SOCIO EDUCATIF  
A L'INSTITUT DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE  
(IDEA)**

- Le Président du Conseil Général, Président de la commission de surveillance de l'IDEA de Perpignan,
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
  - Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
  - Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
  - Vu le décret 2007-839 du 11 mai 2007 portant statuts particuliers des cadres socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière
  - Vu l'arrêté du 24 avril 2002 relatif aux personnels de la fonction publique hospitalière exerçant des fonctions d'encadrement.
  - Vu la situation cadre/effectifs de l'IDEA, présentant actuellement 1 poste vacant de cadre socio éducatif.

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Un concours sur titres externe est ouvert en vue de pourvoir 1 poste de cadre socio éducatif actuellement vacant à l'IDEA de Perpignan ;

**ARTICLE 2** : Les candidats devront répondre aux exigences suivantes :

- Remplir les conditions d'accès aux emplois de la fonction publique hospitalière ;
- Les candidats doivent être titulaires des diplômes ou titres requis pour être recrutés dans les corps des assistants socio-éducatifs, des conseillers en économie sociale et familiale, des éducateurs techniques spécialisés, et des éducateurs de jeunes enfants
- Les candidats doivent en outre être titulaires du CAFERUIS (certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale) instituée par le décret du 25 mars 2004 ou d'une autre qualification reconnue comme équivalente par la commission instituée par l'article 8 du décret du 13 février 2007.

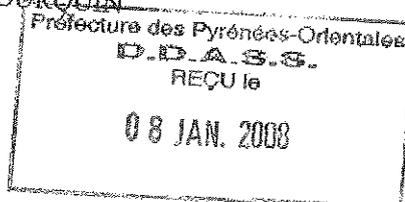
**ARTICLE 3** : Les candidatures devront parvenir au directeur de l'IDEA dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent concours au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Visa du Directeur de l'IDEA  
Et par délégation de la directrice adjointe

PASCALE LABBE

Perpignan, le 21 DEC. 2007  
Le président du Conseil Général,  
Président de la Commission de  
Surveillance de l'IDEA

CHRISTIAN BOURQUIN



00/11